

<https://www.snetap-fsu.fr/L-Elan-commun-porte-la-voix-des-AED-aupres-de-la-DGER.html>



L'Élan commun porte la voix des AED auprès de la DGER

- Métiers - AED -

Date de mise en ligne : mercredi 15 octobre 2025

Copyright © SNETAP-FSU - Tous droits réservés



unies & engagées

pour le service public et ses agent·e·s
pour la transformation sociale et environnementale

Un temps repoussé, l'Élan commun (SNETAP-[FSU](#) / [CGT](#) Agri / [SUD](#) RT) s'est fortement mobilisé pour la tenue du groupe de travail issu du CSA EA sur le cadre d'emploi des AED et leurs conditions de travail... pour enfin obtenir un lieu d'échanges pour et avec les agent·es le 15 octobre 2025.



La délégation composée de Brice FAUQUANT (membre du [BN](#) du SNETAP-FSU), Julie BESANCON LARCHER (élue nationale AED), Quentin LOTTON (élu national AED), Nathalie GASNIER ([CPE](#), élue nationale vie scolaire), Eva ALCANIZ (Co-Secrétaire Générale CGT AGRI).

Les représentants des AED de la délégation de l'Élan commun ont pu décrire leur quotidien de travail et exprimer leurs attentes pour déprécariser le métier par la création d'un vrai statut de catégorie B et par de réelles perspectives de carrière (avancement, mobilité).

Ils ont aussi réclamé des précisions sur leurs missions et la reconnaissance de leur fonction par l'institution.

Ils ont également interrogé l'administration sur ces pratiques qui questionnent : conduite de minibus, surveillance d'examen, JPO, surveillance d'élèves d'autres établissements... Enfin, les échanges ont également porté sur les emplois du temps et le respect de la législation du travail, les droits à la formation...

Les représentants de la [DGER](#) ont été attentifs et ont proposé d'initier plusieurs groupes de travail (chantiers) autour de trois thèmes :

- les missions ;
- le cadre emploi, la rémunération (grille indiciaire), les perspectives de carrière, les formations, la mobilité, les prestations sociales... (en lien avec le Service des Ressources Humaines) ;
- les dotations (effectifs d'AED par lycée).

L'Administration, à la demande de l'Élan commun, s'est engagée en urgence :

- à faire appliquer l'article 7 du décret 2003-484 (<https://www.legifrance.gouv.fr/loda/id/JORFTEXT000000412591/>), qui oblige l'administration à réexaminer la rémunération des [AE](#) CDIé-es en 2022 (une trentaine de collègues concerné-es) ;
- à faire respecter le cadre réglementaire concernant le passage de [CDD](#) en [CDI](#) et le renouvellement des CDD.

Ces deux engagements peuvent clairement être considérés comme deux avancées. C'est un dossier que le Collectif des AED de l'Élan commun va suivre au plus près.

A l'heure où le métier d'AED pourtant essentiel dans nos établissements est de moins en moins attractif de par la précarité et les conditions de travail difficiles, il est urgent d'avancer.

L'Élan commun comme les AED attendent avec impatience des résultats concrets : le chantier est enfin ré-ouvert, sachant que la DGER s'est engagée à adresser rapidement un calendrier précis et resserré pour que de premières avancées puissent être actées dans l'intérêt direct des AED, mais également des services de scolaire et de nos communautés éducatives dans leur entier.

Le Collectif AED du SNETAP-[FSU](#)